



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de voyageurs

Question écrite n° 119226

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur la pénurie de conducteurs à laquelle sont confrontées les entreprises de transports de voyageurs. De toutes tailles, les entreprises de transport par autocar, au nombre de 1 500 et employant 55 000 salariés sur le territoire national, exécutent des services de transport régulier, scolaire, occasionnel et touristique. En raison de l'importance de la demande et du nombre des départs en retraite, près de 2 000 conducteurs devront être formés d'ici à la rentrée scolaire 2007. Ainsi et sous strictes conditions de formation et d'encadrement telles que l'adaptation des formations, l'introduction du tutorat et le suivi de l'application de la mesure, l'abaissement à dix-huit ans de l'âge d'accès aux métiers de la conduite permettrait-il de remédier aux difficultés actuelles, de renforcer le professionnalisme des conducteurs et de créer des milliers d'emplois directs et indirects sur tout le territoire national. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser dans quel délai il entend procéder à la mise en oeuvre de cette mesure simple et efficace.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119226

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 février 2007, page 2071